

Réponse à une consultation 01.07.2024

Financement de la 13^e rente AVS

Le versement de la 13^e rente AVS est prévu à partir de 2026 et son financement doit être réglé d'ici là. L'économie s'oppose à tout relèvement des cotisations salariales aux dépens de la population active. Du point de vue de l'équité intergénérationnelle, les retraités qui bénéficient de cette 13^e rente doivent participer à son financement. C'est pourquoi une hausse de la TVA est nécessaire. Les charges supplémentaires pour la Confédération doivent être financées temporairement par le fonds AVS.